

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CIMETIERE DE SART**

**Le Bourgmestre,**

Vu la demande du service des travaux de la Commune de Jalhay en date du 15 février 2023;

Vu la nécessité d'effectuer plusieurs exhumations au cimetière de Sart ;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture temporaire du cimetière ;

Vu l'article 74 du règlement communal sur les cimetières ;

**ARRETE**

- Art. 1 :** Du 21/02/2023 à 08h00 au 28/02/2023 à 18h00 le cimetière de Sart sera fermé et l'entrée sera strictement réservée aux services des travaux de la Commune de Jalhay ou autres techniciens en la matière.
- Art. 2 :** Un exemplaire de l'arrêté sera affiché à la grille d'entrée du cimetière.
- Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art. 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :
- o A Monsieur le Procureur du Roi de Verviers,
  - o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
  - o A notre police locale,
  - o A notre service des Travaux,

Jalhay, le 15/02/2023  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

